

Procès-verbal

Assemblée générale spéciale du Syndicat des professeures et professeurs de l'Université du Québec en Outaouais (SPUQO), tenue le mardi 1^{er} mai 2012 à 12h à la grande salle C-0071 du pavillon Alexandre-Taché et au local J-1209 (Saint-Jérôme).

Ont signé la feuille de présence :

| Ont signé la feuille de présence à Gatineau (NB : les présences à St-Jérôme seront ajoutées ultérieurement) : | | |
|---|------------------------------|------------------------------|
| ALLILI, Mohand Saïd | FARID, Georges | PELLETIER, Daniel |
| BAAZIZ, Nadia | FOISY, Dominic | PÉRODEAU, Guilhème |
| BEAULAC, Mario | FOREST, Geneviève | PHILION, Ruth |
| BELLEMARE, Guy | FORGET, Hélène | POIRIER, Gilles |
| BENYAHIA, Ilham | GALIQUEAU, Roseline | ROBERT, Marie |
| BERNIER, Ginette | GOSSELIN, Éric | ROBITAILLE, Martin |
| BÉRUBÉ, Annie | GREENMAN, Paul Samuel | SAINT-PIERRE, Chantal |
| BIZIANA, Aimé-Jules | GUAY, Christiane | SÉGUIN, Monique |
| BOUCHARD, Stéphane | GUZIN LUKIC, Nada | SINCLAIR, Francine |
| BOUCHER, Jacques L. | KANE, Hamdjatou | ST-AMOUR, Nathalie |
| BOURGAULT, Julie | KORWIN-PAWLOWSKI, Michael L. | STRATFORD, Madeleine |
| BRIAND, Louise | LABELLE, Christiane | TALBI, Larbi |
| BRUNETTE, Louise | LAKHSASI, Ahmed | TCHIMOU, Madeleine Doffouchi |
| CADIEUX, Alain | LANARIS, Catherine | TREMBLAY, Jean-François |
| CHIASSON, Guy | LEBLANC, Line | TURCOTTE, Sandrine |
| CÔTÉ, Denyse | LECLERC, Martine | WILS, Thierry |
| CÔTÉ, Isabel | LEDUC BROWNE, Paul | YOBÉ, Valérie |
| CÔTÉ, Lucie | LEMAY, Sylvain | |
| DAIGNEAULT, Ginette | LEROUX, Mylène | |
| DANKOVA, Natalia | LESSARD, Geneviève | |
| DAUPHIN, Anyck | LÉVY, Charmain | |
| della FAILLE, Dimitri | MALENFANT, Romaine | |
| DE MONTIGNY, Francine | MERCIER, Louise | |
| DEMERS, Stéphanie | NOËL, Martin | |
| ÉMERY-BRUNEAU, Judith | NORMAND, Claude Louise | |

Désignation d'un(e) président(e) d'assemblée

Monsieur Martin Noël constate le quorum et propose de nommer Jacques Boucher président d'assemblée. Monsieur Boucher accepte. Daniel Pelletier est proposé comme secrétaire, assisté d'Annie Pichette.

Personne n'ayant demandé le vote, la proposition est adoptée à l'unanimité.

Avant l'ouverture de l'assemblée, Jacques Boucher rappelle quelques points de procédure:

- il est possible d'inscrire nommément sa dissidence au P.-V.;
- les votes sur les propositions seront comptés afin qu'il n'y ait pas d'ambiguïtés dans les interprétations ultérieures et cela, en ayant recours à des scrutateurs;
- le vote est généralement pris à main levée mais il peut l'être au scrutin secret si un membre le demande.

Le Président déclare l'Assemblée ouverte à 12 heures 20 minutes.

1. Adoption de l'ordre du jour

Le président d'assemblée invite les membres à examiner l'ordre du jour :

1. Élection d'un(e) président(e) d'assemblée et adoption de l'ordre du jour
2. Message au gouvernement du Québec
3. Appel au calme et au respect
4. Projet de la FQPPU
5. Décisions des étudiant-e-s de l'AGE-UQO
6. Hausse des droits de scolarité
7. Judicialisation du conflit
8. Levée de l'assemblée

Proposé par Sylvain Lemay

Appuyé par Lucie Côté

Personne n'ayant demandé le vote, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

1.1 Désignation de scrutateurs

Les personnes suivantes ont accepté d'agir à titre de scrutateurs sur les deux campus :

Campus de Gatineau

Mylène Leroux

Guilhème Pérodeau

Julie Bourgault

Campus de Saint-Jérôme

Lucie Lemelin

François Bolduc

Proposé et appuyé par l'exécutif

Personne n'ayant demandé le vote, la proposition est adoptée à l'unanimité.

2. Message au Gouvernement du Québec

Monsieur Martin Noël dépose le projet de résolution suivant :

Attendu la suspension des discussions entre le gouvernement du Québec et les représentants étudiants;

Attendu le fait que l'accessibilité à l'éducation universitaire risque d'être compromise par une hausse des frais de scolarité;

Attendu la durée considérable du conflit opposant le gouvernement et les étudiants;

Attendu les effets possibles de l'étirement du conflit sur le cheminement universitaire, voire même la diplomation de plusieurs étudiants;

Attendu la résolution adoptée par le SPUQO le 29 mars 2012 à l'effet que des négociations entre le gouvernement, les étudiants et les autres intervenants du milieu universitaire devaient être entreprises.

Il est résolu que le Syndicat des professeures et professeurs de l'université du Québec en Outaouais mandate l'exécutif pour poursuivre des démarches politiques visant à enjoindre le gouvernement de reprendre les négociations avec les étudiantes et les étudiants ainsi que les autres intervenants du milieu universitaire en ce qui a trait à la hausse planifiée des frais de scolarité.

Proposé par Martin Noël

Appuyé par Francine De Montigny.

Un membre souhaite avoir des informations sur la nature des démarches politiques prévues. Le proposeur répond qu'il n'y a pas de déclaration précise préparée, l'objectif étant d'autoriser l'exécutif du SPUQO à faire des suivis ou des demandes directement ou via la FQPPU en continuité avec les résolutions antérieures. Un membre souhaite que les professeurs (es) soient informés des démarches qui seront entreprises afin les faire entériner par l'assemblée. Le proposeur répond qu'il ne sera pas possible de le faire compte tenu de problèmes de logistique et de communication particulièrement dans le cas d'actions conjointes.

Un membre propose d'amender la proposition par l'ajout du texte suivant:

« Que le gouvernement du Québec reconnaisse la démocratie des assemblées étudiantes et respecte le monopole de représentation conféré aux associations étudiantes en vertu de la loi afférente (loi 32). »

Proposé par Guy Bellemare

Appuyé par Francine Sinclair

Le président d'assemblée appelle le vote sur le projet d'amendement à la proposition principale.

Résultats du vote

| | |
|------------|----|
| Pour | 62 |
| Contre | 1 |
| Abstention | 8 |

L'amendement est adopté à la majorité.

Un membre demande de nouvelles précisions sur la nature des démarches politiques qui pourraient être entreprises en vertu de la proposition principale débattue en raison d'inquiétudes au sujet du possible « chèque en blanc » qui serait ainsi octroyé. Martin Noël répond que les actions qui seront posées seront principalement constituées de lettres et de messages aux transmis aux bureaux de la Ministre de l'éducation du loisir et du sport et du Premier Ministre du Québec.

Un membre propose l'amendement suivant : substituer le terme « *poursuivre des démarches politiques* » par « *continuer d'envoyer des messages* ».

Proposé par Louise Brunette
Appuyé par Hamdjatou Kane

Le président d'assemblée appelle le vote sur le projet d'amendement à la proposition principale.

Résultats du vote

| | |
|------------|----|
| Pour | 16 |
| Contre | 41 |
| Abstention | 4 |

L'amendement est rejeté à la majorité.

Le président d'assemblée appelle maintenant le vote sur la proposition principale telle qu'amendée.

Résultats du vote

| | |
|------------|----|
| Pour | 54 |
| Contre | 5 |
| Abstention | 3 |

Adopté à la majorité.

3. Appel au calme et au respect

Monsieur Martin Noël dépose le projet de résolution suivant :

Il est résolu que le Syndicat des professeures et professeurs de l'Université du Québec en Outaouais dénonce tous les actes de violence et d'intimidation commis à l'égard des membres de la communauté universitaire, qu'ils soient chargées ou chargés de cours, étudiantes ou étudiants, professeures ou professeurs, chercheuses ou chercheurs, professionnel(le)s ou membres du personnel de soutien.

Proposé par Chantal Saint-Pierre
Appuyé par Paul Greenman.

Un membre propose d'amender la proposition pour retirer le mot « *commis* » du texte de la proposition; le proposeur et l'appuyeur sont d'accord. Un membre questionne la pertinence d'ajouter les gardiens de sécurité à la liste des personnes mentionnées. Un membre répond qu'il s'agit là d'une question de définition de ce qu'englobe le terme communauté universitaire.

Personne n'ayant demandé le vote, la proposition amendée est adoptée à l'unanimité.

Un membre considère que les décisions prises par la direction de l'UQO sur le plan de la gestion de la crise appellent la proposition suivante :

Attendu que nous, professeur.es, sommes au cœur de la mission de l'Université.

Attendu que le caractère essentiel de la liberté de pensée, la liberté d'expression et la liberté de nos positions politiques sont des droits garantis par la Charte des droits et libertés de la personne et des conventions internationales de l'UNESCO.

Attendu que ces droits démocratiques se trouvent également dans la convention collective des professeurs et des professeures de l'Université du Québec en Outaouais (UQO).

Attendu que ces droits ont été bafoués par les choix du Recteur et les interventions policières.

Attendu l'appui à la lutte des étudiants contre la hausse des frais de scolarité du Syndicat des professeurs et des professeures de l'Université du Québec en Outaouais (SPUQO).

Attendu que les autres administrations universitaires et collégiales ont fait le choix de ne pas laisser entrer les forces de l'ordre dans leur établissement scolaire.

Attendu les multiples intimidations et violences commises par les forces de l'ordre à l'égard des professeur.es et étudiant.es

Attendu l'arrestation sans fondement et sauvage du professeur Thibault Martin, l'exclusion de force de la professeure Judith Émery-Bruneau empêchée de donner son cours et l'agression d'un policier sur la professeure Stéphanie Demers.

Attendu que le Recteur de l'UQO, au lieu de dénoncer cette agression policière contre le professeur Thibault Martin, a déclaré publiquement que l'arrestation était justifiée.

Attendu les interventions inappropriées à caractère autoritaire du Secrétaire général lors des interventions policières.

Attendu que les choix du Recteur ont créé une crise politique.

Attendu que le Recteur, dans une entrevue avec le Journal Le Droit du 29 avril déclarait ne rien regretter dans sa gestion de la crise.

Attendu que les nombreuses conséquences de ces décisions vont à l'encontre de la Charte des droits et libertés de la personne : profilage politique par les policiers, profilage politique de la part de l'administration de notre Université, tri social, bris nombreux à la convention collective de tous les professeurs et professeures de l'UQO.

Attendu que les choix du Recteur ont nui à l'image de l'UQO.

Attendu que la présence continue du Recteur va ralentir considérablement le développement de l'UQO vu le bris de confiance avec la communauté universitaire.

Attendu la perte de crédibilité du Recteur dans la communauté : l'éditorialiste en chef du Journal *Le Droit*, Pierre Jury, ayant posé indirectement la question de la démission du Recteur : « Quelle crédibilité lui restera-t-il quand, un jour, il y aura un retour au calme ? » (21 avril, p. 22).

Il est proposé de demander immédiatement la démission du Recteur Jean Vaillancourt et du Secrétaire général Luc Maurice.

Proposé par Catherine Lanaris
Appuyé par Guy Bellemare

Le président de l'assemblée demande si l'assemblée est suffisamment informée pour prendre une décision au sujet de la recevabilité de cette proposition ad hoc. Un membre de l'exécutif informe l'assemblée que les questions relatives aux conditions de travail, aux décisions de la direction de l'université, à l'intervention de la police, aux arrestations et aux décisions à prendre par rapport à ces enjeux sont prévues au point «Judiciarisation du conflit ». Deux membres sont d'avis que la proposition doit être reçue et débattue sur le champ, compte tenu d'évènements et de déclarations ayant possiblement miné le climat de confiance dans l'établissement. Le président d'assemblée est d'avis que la proposition est recevable et qu'elle peut être débattue sur le champ. Il questionne l'assemblée afin de vérifier s'il y a opposition à son interprétation, ce qui n'est pas le cas.

Un membre rapporte la chronologie de certains faits vécus ou dont elle a été témoin. Pour l'essentiel les faits mentionnés illustrent des comportements répréhensibles et/ou violents de la part des forces policières. Un membre manifeste son appui à la proposition en exprimant son vif désaccord face aux décisions prises par l'administration de l'UQO dans ce dossier, à l'arrestation d'un collègue et à l'intervention policière. Un membre manifeste aussi son appui à la proposition en questionnant la définition de « paix sociale » telle qu'elle aurait été évoquée par le recteur lors de la récente rencontre de la commission des études.

Un membre est d'avis que de nombreux problèmes de communication sont en partie responsables de la situation. Selon lui, la charge émotive actuellement présente pose problème et il souhaiterait que des décisions à cet égard soient prises avec un peu de recul. Un membre condamne les actes de violences et d'intimidation, mais s'inquiète de l'impact possible d'une vacance au poste de recteur. Un membre répond que les problèmes rencontrés sont importants au point de militer en faveur de la démission immédiate du recteur et du secrétaire général. Des éléments de

comparaison de la gestion de la crise dans d'autres établissements sont aussi rapportés indiquant que la situation se serait mieux déroulée ailleurs. Un membre souhaite distinguer son appui à la cause des frais de scolarité de celle de la gestion de la crise. Elle ajoute que la proposition déposée repose avant tout sur les ratés de la gestion de crise et sur le recours aux forces policières. Un membre appuie la proposition en rapportant lui aussi des comportements abusifs et répréhensibles de la part des forces policières dans le cadre de ses fonctions de professeure.

Un membre demande des précisions au sujet des mécanismes qui conduiraient à la démission du recteur. Un membre du explique que cette décision relève du recteur sur le plan individuel et du Conseil d'Administration sur le plan organisationnel. Un membre rapporte que le recteur aurait annoncé lors de la récente Commission des études que des mesures supplémentaires assurant la « paix sociale » seraient bientôt prises. Elle s'en dit inquiète. Un membre témoigne de problèmes d'accès à son lieu de travail en raison des événements tout en étant d'avis que la proposition est trop radicale. Elle annonce une contre-proposition qui serait débattue dans le cas où la proposition présentement à l'étude serait rejetée.

Un membre exprime l'opinion que le problème actuel vient de la rupture du lien de confiance avec le recteur. Il est d'avis qu'il est inutile de temporiser et qu'il est préférable d'envoyer un message sans équivoque traduisant la désapprobation des professeurs (es). Un membre aimerait savoir qui a demandé l'intervention policière à l'UQO. Un membre de l'exécutif informe l'assemblée que cette demande est parvenue directement du recteur à chaque fois.

Un membre de l'exécutif indique que son implication syndicale prendra fin avec la résolution de ce conflit compte tenu des efforts investis. Un membre réagit au risque posé par une décision hâtive qui a été évoqué auparavant. Il est d'avis que la situation actuelle est caractérisée par un bris de la relation de confiance. L'absence de gestes ou de tentatives de communication avec les professeur.es est vivement décriée et l'appui à la proposition est réitéré. À la demande de l'exécutif, la procureure du SPUQO, M^e Suzanne Boivin, donne des informations complémentaires indiquant que l'intervention policière demandée par le recteur n'était pas la seule avenue possible.

Un membre pose la question préalable en l'assortissant d'une demande de vote secret. Le président d'assemblée demande si l'assemblée est prête à voter.

Résultats du vote

| | |
|------------|----|
| Pour | 54 |
| Contre | 0 |
| Abstention | 5 |

Le seuil des 2/3 d'avis favorables étant franchi, le président d'assemblée appelle le vote sur la proposition principale. David Lefrançois remplace alors Lucie Lemelin à titre de scrutateur au Camp de Saint-Jérôme.

Résultats du vote

| | |
|------------|----|
| Pour | 40 |
| Contre | 21 |
| Abstention | 4 |

Adopté à la majorité.

Louise Brunette, George Farid, Natalia Dankova et Madeleine Stafford, demandent que leur dissidence en regard de cette résolution soit inscrite au procès-verbal. Un membre exprime sa déception face à la situation qui se solde par un bris de relation et de communication et souhaite que le dialogue reprenne entre la direction et les professeurs.

Un membre dépose un projet de résolution auparavant annoncé comme une contre-proposition. Le président d'assemblée la jugeant recevable et personne ne contestant cette interprétation, elle sera débattue ad hoc.

Que le syndicat exprime formellement son indignation quant à la gestion «catastrophique» de la crise par l'administration (recteur, secrétaire général) de l'UQO et exige que l'administration s'explique immédiatement devant la communauté universitaire.

Proposé par Bernadette Kassi
Appuyé par Madeleine Stafford

Un membre propose une modification visant à remplacer le terme «*administration*» par «*Conseil d'Administration*» dans la seconde partie de la proposition. Cette suggestion est acceptée par le proposeur et l'appuyeur. Un membre est d'avis que cette nouvelle proposition est compatible avec la précédente et qu'il ne s'agit pas d'une contre-proposition.

Personne n'ayant demandé le vote, la proposition amendée est adoptée à l'unanimité.

4. Projet de la FQPPU

Monsieur Martin Noël dépose le projet de résolution suivant :

Attendu les demandes répétées de la Fédération québécoise des professeures et professeurs d'universités adressées au gouvernement du Québec visant la tenue d'États généraux sur l'éducation supérieure au Québec.

Attendu la résolution de l'assemblée générale spéciale du SPUQO tenue le jeudi 29 mars 2012, adoptée à l'unanimité, qui « demande au gouvernement la tenue immédiate d'États généraux sur l'avenir et le financement des universités ».

Attendu le développement des travaux de la FQPPU dont il a été fait compte-rendu au Conseil fédéral des 19 et 20 avril à l'effet de tenir un « Sommet sur l'avenir de l'université québécoise » à l'automne 2012.

Il est résolu que le Syndicat des professeures et professeurs de l'université du Québec en Outaouais :

- Appuie la F.Q.P.P.U. dans ses démarches.

- Poursuive les représentations politiques visant la tenue du « Sommet sur l'avenir de l'université québécoise ».

Proposé par Martin Noël

Appuyé par Martin Robitaille

Un membre demande des précisions au sujet de la date prévue pour l'événement. Comme celui-ci est du ressort de la FQPPU, il n'est pas possible de donner l'information à ce stade-ci, outre le fait que l'activité devrait avoir lieu à l'automne 2012.

Personne n'ayant demandé le vote, la proposition est adoptée à l'unanimité.

5. Décisions des étudiant-e-s de l'AGE-UQO

Monsieur Martin Noël dépose le projet de résolution suivant :

Attendu la tenue de votes démocratiques de l'AGE-UQO sur la hausse des frais de scolarité ainsi que le déclenchement et la poursuite du mouvement étudiant.

Attendu la lettre du professeur Jacques L. Boucher envoyée à tous les professeur.es de l'UQO le 20 avril décrivant le fonctionnement des assemblées générales spéciales de l'AGE-UQO.

Attendu l'injonction d'étudiants demandeurs reconduite par la juge Tessier le vendredi 27 avril 2012 et les contraintes qui en découlent.

Attendu la mise en demeure envoyée par un cabinet d'avocats au nom d'autres étudiants le 27 avril dernier.

Attendu l'attachement du SPUQO aux principes et valeurs des votes démocratiques;

Il est résolu que le Syndicat des professeures et professeurs de l'université du Québec en Outaouais :

- Réaffirme son appui aux décisions prises démocratiquement par l'AGE-UQO.
- Prenne acte des contraintes imposées par l'injonction visant la direction de l'UQO et l'AGE-UQO.

Proposé par Francine Sinclair

Appuyé par Guilhème Pérodeau

Martin Noël explique aux membres que l'AGE-UQO n'est affiliée à aucune des trois grandes associations étudiantes actuellement impliquées au niveau provincial. En conséquence, il dépose cette résolution visant à appuyer les décisions prises démocratiquement par l'AGE-UQO dans ce conflit. Un membre souhaite avoir des précisions sur la nature et la portée des injonctions. De brèves explications sont données par Martin Noël.

Personne n'ayant demandé le vote, la proposition est adoptée à l'unanimité.

6. Hausse des droits de scolarité

Martin Noël dépose le projet de résolution suivant :

Attendu la hausse de 75% des droits de scolarité prévue par le gouvernement du Québec.

Attendu que selon le Rapport commandé par les recteurs des Universités du Québec (décembre 2011), la hausse risque de diminuer le nombre d'étudiantes et d'étudiants qui poursuivent des études universitaires et plus particulièrement dans le réseau UQ.

Attendu que les professeures et professeurs de l'UQO qui ont terminé leurs études universitaires au Québec ou dans certains systèmes d'éducation européens ont bénéficié de conditions d'études très avantageuses au point de vue financier.

Il est résolu que le SPUQO se prononce contre la hausse des droits de scolarité. _____

Proposé par Martin Noël
Appuyé par Charmain Lévy

Un membre demande des explications au sujet du lien entre le troisième attendu et les deux premiers. Un membre explique que cet attendu s'inscrit dans une approche prospective visant à maintenir les avantages actuels pour les générations futures.

Un membre propose alors une reformulation du troisième attendu :

« l'importance de ne pas creuser l'écart entre les conditions consenties aux étudiants actuels et futurs et les conditions d'études financièrement avantageuses dont ont bénéficié les professeures et professeurs de l'UQO qui ont terminé leurs études universitaires au Québec ou dans certains systèmes d'éducation européens »

Cette reformulation est acceptée par le proposeur et l'appuyeur.

Le vote est demandé par un membre.

Résultats du vote

| | |
|------------|----|
| Pour | 31 |
| Contre | 1 |
| Abstention | 4 |

La proposition est adoptée à la majorité.

7. Judiciarisation du conflit

Monsieur Martin Noël dépose le projet de résolution suivant :

Attendu que quelques étudiants ont déposé une injonction contre l'UQO et l'AGE-UQO.

Attendu que l'UQO a fait cavalier seul pour se défendre contre l'injonction sans aviser ni consulter le SPUQO quant à l'impact de l'injonction sur les droits garantis aux professeures et aux professeurs par la Charte des droits et libertés, les lois et la convention collective.

Attendu que l'UQO a cédé le contrôle du campus aux forces policières pendant 4 jours consécutifs.

Attendu que l'UQO a manqué à son obligation de prendre les mesures nécessaires pour assurer la santé, la sécurité et l'intégrité physique des professeures et professeurs et que des préjudices graves ont été subis.

Attendu que l'UQO a manqué à son obligation de respecter les libertés fondamentales des professeures et professeurs et l'intégralité des droits reconnus par la convention collective.

Attendu que l'UQO au contraire a participé activement à la violation de ces libertés fondamentales et de ces droits.

Attendu que l'UQO a négocié directement avec les demandeurs d'injonction de modifications aux conditions de travail des professeures et professeurs.

Attendu que d'autres étudiants, par l'entremise d'un bureau d'avocats, ont envoyé une mise en demeure au SPUQO et aux instances de l'UQO.

Attendu que le SPUQO a déposé un grief dénonçant le refus de l'UQO de reconnaître son monopole de représentation.

Attendu la signature d'une lettre d'entente entre le SPUQO et l'UQO prévoyant la constitution d'un comité patronal-syndical permettant au SPUQO d'intervenir avant toute nouvelle directive ou orientation du VRER, dans le but de veiller au respect des droits des professeur.es notamment en matière de liberté académique et de protéger les professeures et professeurs contre des poursuites individuelles.

Il est résolu de :

- Dénoncer la judiciarisation du conflit et l'exclusion du SPUQO du débat judiciaire.
- Dénoncer le recours aux forces policières sur le campus alors que les dirigeants de l'UQO connaissaient les risques d'atteintes à la santé, la sécurité et l'intégrité des personnes présentes sur le campus.
- Dénoncer les arrestations et constats d'infraction dont les membres du SPUQO ont été victimes et assurer les professeur.es visés de l'entier soutien du Syndicat.

- Dénoncer la violence sur le campus dont a été victime l'ensemble de la communauté universitaire et les agressions physiques et psychologiques subies par les membres du SPUQO et assurer les professeur.es victimes de ces agressions de l'entier soutien du Syndicat.
- Dénoncer le refus ou l'omission des dirigeants de l'UQO d'intervenir pour empêcher les abus des forces policières, voire la participation de certains dirigeants à ces abus.

Proposé par Martin Noël
Appuyé par Guy Bellemare

À la demande de l'exécutif, la procureure du SPUQO, Maître Suzanne Boivin, présente brièvement les démarches judiciaires entreprises par le syndicat visant à lui permettre d'intervenir devant la Cour dans le dossier des injonctions. Cette demande fut rejetée par la Cour sur des arguments de droit. L'exécutif envisage la possibilité d'en appeler de cette décision. Le principal enjeu en est un du statut d'intervenant ou de partie prenante au dossier. Des démarches au niveau provincial sont aussi en cours.

La procureure tient à souligner l'implication et le travail accompli par l'exécutif dans ce dossier. Un grief a été déposé auprès de l'employeur qui aurait négocié certaines dispositions et réponses aux injonctions sans inclure le SPUQO dans le processus, particulièrement en lien avec les impacts sur la tâche des professeurs. Suite au dépôt de ce grief, des négociations rapides visant à corriger cet impair ont conduit à la rédaction d'une lettre d'entente acceptable pour les deux parties. Une copie de la lettre d'entente sera transmise aux membres du SPUQO dès que possible. Les membres qui souhaitent individuellement ou collectivement déposer un grief relié aux événements vécus sont invités à transmettre l'information requise au procureur du syndicat à l'adresse suivante : AideJuridiqueSPUQO@ugo.ca

Un membre fait part d'une série de demandes portant sur les objets suivants : a) que toutes les mesures possibles soient prises afin soutenir les professeur.es faisant l'objet d'accusations relevant du Code civil ou du criminel en lien avec la grève étudiante et ses suites; b) que des interventions soient faites afin d'invalider l'ensemble des contraventions ou accusations auxquelles les professeur.es de l'UQO font face en invoquant la Charte canadienne des droits et libertés. Martin Noël indique que les démarches sont déjà entreprises à cet égard.

Deux membres proposent les ajouts suivants : a) « *condamner l'attitude de la direction de l'UQO face au traitement infligé au professeur Thibault Martin* »; b) « *exiger que soit immédiatement levée l'obligation de présenter une carte d'employée à l'entrée pour avoir accès aux édifices publics de l'UQO* ». Les deux ajouts sont acceptés par le proposeur et l'appuyeur.

Un membre s'inquiète d'un apparent durcissement des règles d'application relatives à la notation l transmises récemment par le VRER Martin Noël indique ces dispositions font partie de la lettre d'entente et qu'elles visent à protéger les étudiants. La procureure ajoute que les difficultés d'application de cette disposition seront traitées par le comité patronal-syndical prévu à la lettre d'entente. Un membre souhaite avoir des précisions sur une possible obligation d'enseigner via des moyens électroniques, notamment l'internet, dans un futur immédiat. Suzanne Boivin explique que rien ne

permet de croire que ce sera le cas. Un membre souhaite vérifier si la signature des bordereaux de résultats comprenant des I de même que ceux remplaçant la notation I sera du ressort de la direction du département ou du VRER, en lien avec les délais applicables. Martin Noël fera les vérifications requises.

Un membre s'interroge sur l'information transmise aux étudiants au sujet de l'utilisation de la notation I. Il semblerait que les étudiants n'en aient pas été informés. Un membre rapporte que le VRER lui a indiqué que ceci relève de l'initiative de chaque professeur. Un autre membre fait l'état d'interprétations variables des règles édictées par le VRER en ce qui a trait à la remise et à la notation de la part des étudiants. La procureure suggère de déférer de tels cas au VRER. Trois membres demandent des clarifications au sujet des normes et des dates de remise des travaux. Martin Noël et Suzanne Boivin indiquent que les éléments d'informations demandés sont présents dans la lettre d'entente précitée, dont copie sera transmise à tous les membres.

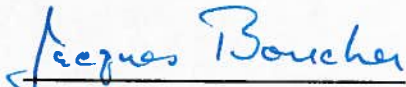
Le président d'assemblée relit la proposition telle qu'amendée.

Personne n'ayant demandé le vote, la proposition amendée est adoptée à l'unanimité.

8. Levée de l'assemblée

Madame Francine Sinclair propose la levée de l'assemblée à 16 h 13.

Sous réserves de l'ajout des présences des professeures et professeurs à St-Jérôme, le procès-verbal est jugé conforme et devra être dûment adopté lors d'une assemblée ultérieure.



Jacques L. Boucher
Président d'assemblée
Gatineau, le 4 mai 2012